



**Rapport de la commission des affaires extérieures  
au Grand Conseil  
relatif au  
rapport d'activité 2024 de la commission interparlementaire  
de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO)**

(Du 19 juin 2026)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

## **1. INTRODUCTION**

La commission des affaires extérieures (CAF) a l'avantage de vous transmettre le rapport d'activité 2024 de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO).

Sept membres par canton participent aux travaux de la CIP HES-SO. Pour le canton de Neuchâtel, il s'agit de M<sup>mes</sup> et MM. Diane Skartsounis (présidente de délégation et membre du bureau, groupe VertPOP), Edith Aubron Marullaz (groupe libéral-radical – Le Centre), Sloane Studer (groupe libéral-radical – Le Centre), Joëlle Eymann (groupe socialiste), Amina Chouiter Djebaili (groupe socialiste), Stéphane Fasel (groupe libéral-radical – Le Centre) et Emile Blant (groupe VertPOP).

## **2. TRAVAUX DE LA COMMISSION**

Lors de sa séance du 19 juin 2026, la CAF a examiné le rapport de la CIP HES-SO portant sur l'année 2024.

La CAF déplore le fait que les rapports de la CIP HES-SO des années 2023 et 2024 soient parvenus si tardivement.

## **3. CONCLUSION**

Le présent rapport a été adopté par la commission, sans opposition, le 19 juin 2026.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 19 juin 2026

Au nom de la commission  
des affaires extérieures :

*Le président,*  
D. BERGER

*La rapporteure,*  
D. SKARTSOUNIS

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA HES-SO (CIP HES-SO), CI-APRÈS LA COMMISSION**

La Commission n'ayant pas publié son rapport d'activité pour l'année 2024, ce rapport est annexé au rapport 2025.

La portée du contrôle exercé par la Commission est définie à l'article 10 de la Convention intercantonale sur la HES-SO : a) les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ; b) la planification financière pluriannuelle ; c) le budget annuel ; d) les comptes annuels ; e) l'évaluation des résultats obtenus par l'institution. Le contrôle exercé par la Commission est de nature politique et relève de la haute surveillance. Dans ce cadre, la Commission ne définit pas les objectifs stratégiques de l'institution, mais en contrôle leur mise en œuvre. Ce mode de contrôle interparlementaire est spécifique aux établissements régis par des conventions intercantionales.

En 2024, la Commission s'est réunie à deux reprises, le 25 mars à Lausanne et le 6 décembre à Sion. Le Bureau de la commission s'est réuni trois fois, les 18 mars, 26 août et 25 novembre 2024.

Le Bureau de la Commission était composé des membres suivants, cheffes et chefs de leur délégation cantonale respective :

- M. Tarcis Ançay (VS), président
- M<sup>me</sup> Moussia de Watteville (BE), vice-présidente
- M<sup>me</sup> Carine Carvalho (VD)
- M. Raoul Jaeggi (JU)
- M. Xavier Magnin (GE) remplacé par M. Thierry Arn (GE) dès septembre 2024
- M. Marc Pauchard (FR)
- M<sup>me</sup> Diane Skartsounis (NE).

Dans ce compte rendu, la Commission présente les points saillants de ses travaux. Le document se divise en trois parties : les interventions de la Commission (interpellation, postulats et résolution) ; les thèmes institutionnels examinés (plan d'intentions, comptabilité analytique, plan financier, budget et comptes) ; et la thématique annuelle.

### **1. Les interventions interparlementaires**

#### **Retour sur la réponse écrite du Comité gouvernemental au postulat « Afin de renforcer les filières des professions en pénurie »**

Le plan d'intentions de la HES-SO souligne l'importance de répondre aux besoins dans les domaines en forte pénurie. Cependant, toutes les solutions ne dépendent pas de la HES-SO, notamment celles liées à la formation professionnelle en amont des cursus HES.

La délégation vaudoise, à l'origine du postulat, a demandé comment le Comité gouvernemental et le Rectorat entendent renforcer les filières en pénurie (transition énergétique, numérique, social, soins) en mobilisant de nouvelles ressources, en adaptant la formation en emploi, la régulation, en renforçant le personnel d'enseignement et de recherche, en développant la formation continue, les stages pratiques et améliorant les conditions de la profession infirmière.

La HES-SO veut augmenter les quotas en travail social et mettre en œuvre l'initiative « soins infirmiers forts » pour accroître le nombre d'étudiant·es, tout en travaillant sur l'attractivité de ces filières. Dans le domaine Santé, le Rectorat veut assouplir les règles de la formation pratique afin de permettre davantage de stages chez des indépendant·es, les institutions ayant atteint leur capacité maximale. Pour remédier au manque de places, certains cantons, notamment Berne et Valais, ont inscrit dans la loi un système de financement incitatif encourageant les institutions de santé à accueillir des stagiaires.

Les jeunes infirmières et infirmiers quittent souvent la profession dans les premières années en raison de conditions de travail difficiles, ce qui accentue la pénurie. Il est essentiel d'améliorer

l'attractivité du métier, les conditions salariales et sociales, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, et de proposer des formations continues pour ceux qui souhaitent y revenir.

Le plan stratégique 2025-2028 de la HES-SO prévoit d'augmenter les formations en emploi pour attirer davantage d'étudiant·es. Le numérique facilite les formations à distance, tout en maintenant la nécessité de présence pour les parties pratiques et les simulations. Comme la formation continue n'est pas financée par les pouvoirs publics, les cantons peuvent/doivent mettre en place des dispositifs incitatifs pour en faciliter l'accès dans les filières en pénurie.

De nombreuses mesures visent à favoriser l'accès aux professions en pénurie, confrontées parfois à une image moins attractive. L'objectif est de valoriser l'apprentissage pour alimenter les filières d'accès aux HES.

Une partie de la Commission dénonce un investissement insuffisant dans la formation des jeunes dans ces secteurs clés. Le coût inférieur des formations HES par rapport aux filières universitaires ou polytechniques rend urgent le renforcement des financements pour relever les défis sociétaux et former les talents de demain. Pour le Président du Comité gouvernemental, la formation, la recherche et l'innovation doivent rester une priorité nationale : sans nouveaux talents qualifiés, la Suisse se retrouvera en difficulté. Dans ce contexte de pénurie, une résolution pourrait inciter les parlements à mobiliser des moyens supplémentaires pour ces secteurs stratégiques.

La Rectrice souligne que la stagnation des moyens risque de réduire l'attractivité et le nombre de places offertes par la HES-SO. À ce titre, en tant que présidente de swissuniversities, elle plaidera auprès des commissions fédérales pour un financement FRI renforcé, faute de quoi les hautes écoles devront faire des choix difficiles concernant les formations, la recherche et le personnel.

### **Interpellation Cédric Roten « Adaptation de la taxe d'études de la HES-SO »**

M. Cédric Roten, membre de la délégation vaudoise, a fait usage de son droit à déposer une interpellation qui a pu valablement être traitée lors de la séance plénière du 6 décembre 2024.

La décision du Comité gouvernemental d'augmenter la taxe d'études de la HSE-SO dès l'année académique 2025 a suscité de vives inquiétudes, au sein de la communauté étudiante, comme en témoigne une pétition ayant reçu plusieurs milliers signatures. Cette mobilisation illustre la préoccupation des étudiantes et étudiants face à la répercussion financière de cette mesure et son impact potentiel sur l'accessibilité et l'attractivité de la HES-SO. C'est pourquoi, M. Roten a posé trois questions :

- 1) Quelle est la position du Rectorat de l'HES-SO face à cette hausse ?
- 2) Quelle évaluation a été faite quant à l'impact sur l'attractivité et les formations de l'HES-SO ?
- 3) Des échanges ont-ils eu lieu ou sont-ils en cours avec les organes internes de l'HES-SO, y compris les associations étudiantes ?

Le Président du Comité gouvernemental, a répondu oralement. Le Comité gouvernemental a eu l'occasion de présenter ses arguments, notamment par la publication d'un communiqué de presse qui, dans un premier temps, n'a suscité aucune réaction (<https://www.hes-so.ch/actualites/detail-actualites/adaptation-de-la-taxe-detudes-de-la-hes-so>).

Le montant de la taxe d'études relève du Comité gouvernemental (art. 19 de la Convention HES-SO), qui a pris sa décision à l'unanimité. La taxe n'avait pas été ajustée depuis 26 ans, et son augmentation correspond exactement à l'évolution du coût de la vie (IPC) sur cette période.

Conformément à l'art. 43 de la Convention HES-SO, la taxe d'études est arrêtée de façon à ce qu'elle soit socialement supportable et uniforme pour chaque filière et cycle de formation (bachelor, master) ; le montant des taxes d'études est harmonisé avec celui des autres hautes écoles spécialisées de Suisse. Comparée aux autres HES du pays, la taxe de la HES-SO reste parmi les plus basses et demeure comparable, voire plus modérée, que celles de l'EPFL ou des universités.

En Suisse, les formations de haute qualité sont principalement financées par les contributions fédérales, cantonales et communales (95% du coût total). La taxe d'études ne représente donc que 5% du financement, bien loin des systèmes américain ou britannique, où les frais peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers de dollars ou de pounds par semestre.

Le coût par étudiant·e varie de 20'000 à 50'000 francs par an selon les filières, plus bas dans les sciences humaines et plus élevé en ingénierie et architecture. La taxe semestrielle passera de 500 à 700 francs, avec un impact jugé faible sur les inscriptions. Les cantons offrent des bourses et des prêts pour les étudiant·es ayant des difficultés financières.

Pour les étudiantes et étudiants étrangers, la taxe est portée à 1'500 francs, mais cette mesure pourrait évoluer selon les négociations entre l'UE et la Suisse. Le Comité gouvernemental estime cette différenciation justifiée, car les familles vivant à l'étranger ne contribuent pas au financement public des institutions.

Le Président du Comité gouvernemental souhaite aborder **la question des autres taxes perçues**. Outre la taxe semestrielle, des frais de matériel et divers autres frais, de 150 à 200 francs, voire plus, peuvent s'ajouter et varient selon les filières. Leur perception est légitime si elle concerne des fournitures spécifiques, mais ils ne devraient pas figurer sur la même facture que la taxe semestrielle. Il est crucial de garantir une équité de traitement entre les différentes écoles.

La réponse orale du Comité gouvernemental a été adoptée tacitement par la CIP HES-SO.

### **Attente de la réponse du Comité gouvernemental au postulat « Planification des examens d'entrée dans le domaine santé de la HES-SO ; modalités d'admission et moment de la régulation »**

En décembre 2023, la Commission a adopté ce postulat à l'unanimité.

Le Comité gouvernemental a entamé un premier échange sur la régulation dans le processus d'admission aux filières Santé. Il cite le cas de candidat·es en physiothérapie qui, après une année complète de formation et de stage, se retrouvent exclu·es lors de l'examen de régulation, perdant ainsi une année. Personnellement, le Président du Comité gouvernemental se montre sceptique quant à leur réorientation possible vers les soins infirmiers.

Avant de pouvoir répondre formellement au postulat, le Comité gouvernemental a jugé nécessaire de mener une étude approfondie et indépendante sur les modalités d'admission pour les filières régulées de santé, avec des résultats attendus pour 2025. Ce mandat a été confié à la Haute École de Formation Professionnelle (HEFP).

Les modalités d'acquisition de l'expérience du monde du travail (EMT) et leur intégration aux critères d'admission varient selon les HES. Dans certaines HES alémaniques, les conditions plus souples incitent certains étudiant·es des cantons bilingues à étudier ailleurs. Le Comité gouvernemental souhaite aussi approfondir cette question.

### **Résolution « Impact des mesures d'économies fédérales sur la HES-SO »**

Le Bureau de la Commission a été alerté sur les impacts possibles des mesures d'économie envisagées par le Conseil fédéral sur la base du rapport Gaillard, qui pourraient transférer plusieurs millions à la charge de la HES-SO et des cantons. Il est important de sensibiliser les parlementaires fédéraux à cette problématique, qui pourrait menacer des programmes de formation, de recherche ou de mobilité internationale.

Le Bureau propose de marquer une position forte en soutien au financement fédéral de la formation tertiaire en général et de la HES-SO en particulier, via l'adoption de la résolution suivante :

#### ***Résolution de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO : impact des mesures d'économies fédérales sur la HES-SO***

*Les effets des mesures préconisées par le rapport Gaillard toucheraient lourdement les hautes écoles.*

*La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO identifie un risque important de report de charges sur la HES-SO, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions, et en conséquence sur les budgets des cantons partenaires et contributeurs.*

*Par l'intermédiaire du Comité gouvernemental, la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) veut sensibiliser et mobiliser les parlementaires fédérales et parlementaires fédéraux romands sur la nécessité de maintenir et même de renforcer une formation professionnelle tertiaire de qualité à même de répondre aux enjeux sociétaux tout en maintenant un haut taux d'employabilité des diplômé·es des HES.*

*La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO craint des mesures qui risquent d'affaiblir les projets de recherche, la formation tertiaire professionnalisante et la mobilité internationale.*

Cette résolution a été adoptée le 6 décembre 2024, par 34 voix pour et 3 abstentions ; et a été transmise au Comité gouvernemental.

## 2. Plan d'intentions, comptabilité analytique, plan financier, budget et comptes

### Stratégie globale et plan d'intentions 2025-2028 de la HES-SO

Formuler une stratégie globale est une nécessité de conduite institutionnelle. Le Président de la Commission a salué le travail remarquable d'analyse de la période précédente 2021-2024, intitulé « rétrospective critique », que la HES-SO a réalisé pour chaque mission, en délivrant des constats sur les points d'accomplissement et les points d'attention.

Les contenus et les constats sont le fruit d'un travail collectif au sein de l'institution. La HES-SO a décrit les 10 objectifs stratégiques qui portent sur les 4 grands axes de l'institution :

1. Enseignement : partenariat avec le terrain / défis du 21<sup>e</sup> siècle / flexibilisation.
2. Recherche : écosystème & partenariats / culture HES de la recherche / science ouverte et utile
3. Contribution à la société : responsabilité sociétale / valeur des prestations et des services
4. Politiques institutionnelles : ancrage européen / pilotage & efficience HES-SO

Une page dédiée du site de la HES-SO est consacrée à la stratégie globale et au plan d'intentions (<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/strategie-globale-et-plan-dintentions-2025-2028> ). Sur cette base, les cantons ont élaboré la Convention d'objectifs qui lie la HES-SO et les cantons pour cette période 2025-2028.

### Constats et remarques sur le budget 2025 et le plan financier de développement (PFD) 2025-2028

À l'issue d'un long processus, le Comité gouvernemental a adopté le budget 2025 ainsi que le Plan financier et de développement (PFD) pour la période 2025-2028. Cette décision a notamment permis de libérer la première tranche de 2,2 millions de fonds d'investissement pour le développement des infrastructures numériques en 2025. Le Comité gouvernemental a également adopté le cofinancement pour le programme spécial dans le cadre de l'initiative pour des soins infirmiers forts. Cela représente la contrepartie de la HES-SO pour obtenir les financements fédéraux spécifiques aux HES pour le volet formation.

Le Comité gouvernemental a adopté le Plan financier et de développement (PFD) pour la période 2025-2028. Dans le budget global de la HES-SO, le Président de la Commission constate que les contributions des cantons en faveur des hautes écoles augmentent régulièrement chaque année. Il considère cette évolution comme un développement positif pour la formation et la recherche. Malgré une stagnation, voire une baisse, de la population estudiantine, les contributions cantonales augmenteront de 397 millions en 2024 à 434 millions en 2028, soit une hausse de 2,3 % par an. (En termes d'effectifs, la HES-SO progresse moins rapidement que les autres HES en Suisse).

Contribution des cantons partenaires selon le Plan financier et de développement 2025-2028 :

Contributions des cantons	B2024	B2025	PFD2026	PFD2027	PFD2028
Arc	50'784'300	50'260'500	51'398'200	52'969'400	53'624'400
FR	52'542'200	52'364'400	53'698'300	55'353'500	56'165'500
GE	111'734'100	116'812'100	119'544'000	123'111'000	124'844'500
VS	50'345'500	52'569'100	53'718'800	55'084'300	55'799'900
VD	131'696'300	136'191'900	139'180'200	143'012'800	144'335'300
<b>Total</b>	<b>397'102'400</b>	<b>408'197'800</b>	<b>417'539'400</b>	<b>429'531'100</b>	<b>434'769'700</b>
<i>Croissance ./ n-1</i>		2.8%	2.3%	2.9%	1.2%

Subventions aux écoles selon le Plan financier et de développement 2025-2028 :

Subventions	B2024	B2025	PFD2026	PFD2027	PFD2028
Haute Ecole Arc	43'269'800	40'524'200	40'826'800	41'708'900	41'900'600
HES-SO Fribourg	63'177'700	60'125'100	61'141'100	62'289'800	62'866'500
HES-SO Genève	147'270'500	151'857'500	153'095'500	155'638'500	156'806'400
HES-SO Valais-Wallis	56'075'900	57'701'000	58'082'100	58'454'200	58'798'900
Hautes écoles vaudoises	130'176'200	131'142'000	132'197'900	135'221'500	136'430'000
HES-SO Master	21'463'200	22'730'900	22'712'700	22'773'000	22'833'600
Hautes écoles conventionnées	32'669'000	33'880'000	35'713'200	37'432'400	38'392'800
<b>Total</b>	<b>494'102'300</b>	<b>497'960'700</b>	<b>503'769'300</b>	<b>513'518'300</b>	<b>518'028'800</b>
<i>Croissance ./ n-1</i>		0.8%	1.2%	1.9%	0.9%

### Évolution négative du résultat de la comptabilité analytique

Le Comité gouvernemental a discuté de la comptabilité analytique de la HES-SO, soulignant son rôle essentiel comme outil de pilotage. Le résultat analytique se dégrade, avec un déficit de 109 millions en 2023, soit une dégradation de 13,2 millions par rapport à 2022, et une hausse du coût par étudiant-e malgré une baisse de 2,7 % des effectifs en Bachelor.

Le Président du Comité gouvernemental rappelle que 95 % des diplômé-es de la HES-SO trouvent un emploi dans l'année qui suit la fin de leur cursus. Le potentiel existe, mais il reste nécessaire de travailler sur l'ensemble des paramètres : filières d'accès, procédures de régulation, filières en tension, formations en emploi, etc. La HES-SO opère au niveau intercantonal, mais chaque canton demeure responsable de la formation professionnelle, qui garantit l'apport de jeunes talents à la HES-SO.

Le personnel du pilier Bachelor progresse légèrement (+0,9 %), tandis que l'administration des services centraux augmente fortement (+8,2 %), avec des variations selon les cantons et les écoles. La Commission préconise de suivre attentivement l'évolution de ces charges. La HES-SO est pleinement consciente de la situation financière des cantons et devra réfléchir attentivement à l'évolution de certaines charges dans la comptabilité analytique.

En revanche, la recherche reste dynamique : les fonds de tiers ont atteint 77,5 millions (+7,8 %) avec 50 EPT supplémentaires, certaines écoles se distinguant par leur efficacité dans le développement de projets et l'acquisition de fonds compétitifs.

Le modèle financier est devenu très complexe au fil des ans, pour cette raison, le Comité gouvernemental a chargé le Rectorat d'initier un travail de fond sur la révision du modèle financier dès 2025 en collaboration avec les chef-fes des services et le Comité directeur.

### 3. Thématique de l'année 2024 :

Le thème de l'année 2024 était de mettre en avant quelques parcours exemplaires de diplômé-e-s de la HES-SO issus de divers domaines.

Au cours de l'année, ont été présentés une violoniste virtuose diplômée de l'HEMU, une œnologue formée à Changins ayant converti son domaine à la culture biologique, ainsi qu'une équipe de recherche de la HEG Genève qui a développé un bonnet de natation équipé de capteurs permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes de nager de manière autonome, projet né lors de leur dernière année de leur cursus académique.

Au nom de M. Tarcis Ançay (VS),  
Président de la CIP HES-SO en 2024

Mars 2026